



## Notice explicative du projet N°8.13

### **Communication et sensibilisation au tri sélectif par la Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre**

Fiche-dispositif N°8 : valorisation du patrimoine naturel rural par de l'éducation à l'environnement

**Comité de Programmation du 16 mai 2011**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

En France, la production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans. Pour faire face à cette problématique, un plan national d'actions sur les déchets a été élaboré. Il prévoit les objectifs suivants<sup>1</sup> :

- Réduire de 7% la production d'ordures ménagères par habitant sur les 5 prochaines années.
- Porter le taux de recyclage des déchets ménagers à 35% en 2012 et 45% en 2015. Ce taux est fixé à 75% dès 2012 pour les emballages ménagers.
- Diminuer de 15% les quantités partant à l'incinération ou au stockage.

La pratique du tri sélectif des déchets apparaît comme un levier d'action efficace pour atteindre ces objectifs.

Or, celle-ci s'opère au sein de chaque foyer. Ainsi, agir pour le développement du tri sélectif consiste essentiellement à informer et à sensibiliser les ménages.

La communication sur le tri sélectif et sur les gestes environnementaux doit régulièrement être effectuée afin que la pratique du tri sélectif se généralise et gagne en qualité (diminution du taux de refus).

Chaque année, la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre rappelle par le biais de son journal communautaire les « bons gestes » pour effectuer un tri sélectif des déchets ménagers efficace.

Conscients de la portée limitée d'un tel message, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité innover dans leur action en faveur de la pratique du tri sélectif. Le projet de développer un nouvel outil de sensibilisation et de communication a ainsi vu le jour.

#### ➤ **Objectifs du projet :**

- Sensibiliser les administrés au tri des emballages recyclables
- Diminuer le poids des déchets ménagers
- Augmenter la quantité d'emballages recyclés
- Améliorer la qualité de tri effectué

#### ➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

<sup>1</sup> Cf. *La Politique des Déchets 2009-2012*, - Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

- Habitants de la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre, soit près de 13 000 personnes
- Entreprises, commerçants locaux

### ➤ **Contenu :**

Le projet développé est de distribuer un support permettant visuellement et rapidement de trouver la destination des déchets (tri sélectif, déchets ménagers, composteur, apport en déchetterie, etc.).

Un système sous forme de réglette ludique et facile à manipuler a été retenu. Il devrait aider les usagers à développer une pratique de tri efficace et de qualité.

Les effets espérés par la Communauté de Communes du Pays de Verneuil sont une réduction du taux de refus et, par là-même, une diminution de la facture de traitement des déchets ménagers.

La diffusion de cette réglette dans chaque foyer sera réalisée par l'intermédiaire de chaque commune, lors de la distribution des sacs pastiques dédiés au tri ou de leur journal communal par exemple.

La réglette baptisée « Mémotri » comporte les informations suivantes :

- la destination de 150 déchets différents
- un code couleur associé à chaque lieu d'apport des déchets  
L'utilisateur peut se repérer facilement et rapidement sur la destination de l'emballage qu'il tient en main.
- les horaires d'ouverture de la déchetterie de Verneuil
- une caractérisation des déchets ménagers produits sur la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre
- des exemples gestes éco-citoyens
- des exemples de produits issus du recyclage  
Exemple : 670 canettes en aluminium permettent de produire un vélo

La réglette, de par son édition, est un véritable support de communication en faveur du développement durable. En effet, elle est produite par un imprimeur labellisé Imprim'Vert<sup>2</sup>, sur du papier 100% recyclé. Elle est mise en forme par des travailleurs handicapés d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT, ex CAT).

### ➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Décembre 2010 : demande de devis de l'entreprise « édition et cie »
- Février 2011 : réalisation de la maquette
- Mars 2011 : réception des réglettes
- Avril à Juin 2011 : distribution des réglettes

## **2. Localisation de l'opération**

### ➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Les réglettes seront distribuées dans chaque foyer de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil, soit près de 8 000 foyers.

### ➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Communauté de Communes du Pays de Verneuil

---

<sup>2</sup> Le cahier des charges Imprim'Vert est fondé sur quatre critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux, la non utilisation des produits toxiques et la sensibilisation environnementale auprès de la clientèle

## II. EVALUATION DU PROJET

### ➤ Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :

1. Nombre de réglettes commandées : 8 500, soit une couverture de tous les foyers de la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre

### ➤ Indicateur(s) de résultats (effets espérés) :

1. augmentation de nos tonnages de sélectif : 5%
2. baisse des tonnages des déchets ménagers : 5%

### ➤ Critères de notation

#### **Partenariat/Concertation :**

Le projet a été défini par l'ambassadrice du tri de la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre, présenté aux élus puis validé. Une analyse des guides du tri distribués par d'autres Communautés de communes de l'Eure a été effectuée afin de comparer leur format et les contenus associés.

#### **Caractère pilote/Innovation :**

Le support de communication présente un format innovant car rarement utilisé par les collectivités et pourtant riche en informations. Il permet de concilier visuel attrayant, maniabilité simple, grande quantité d'information et précision de l'information.

#### **Diagnostic ascendant :**

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?*

Le diagnostic a été réalisé en interne à la Communauté de communes

- *Comment ?*

Au regard de l'évolution des tonnages de déchets collectés et des taux de refus de tri

- *A quelle échelle ?*

A l'échelle de la Communauté de communes et comparativement aux collectivités adhérentes au Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères (SETOM)

- *Un document a-t-il été réalisé ?*

Le rapport annuel sur les différentes filières de tri caractérise les déchets produits sur la Communauté de communes du Pays de Verneuil sur Avre (647kg/an/habitant de déchets).

#### **Social :**

Le projet vise à créer une dynamique chez les habitants de la Communauté de communes autour d'un objectif de développement durable qu'est la valorisation des déchets.

Le projet revêt une dimension pédagogique en sensibilisant à des comportements éco-citoyens.

#### **Ecologie/Environnement :**

En favorisant le tri sélectif, le projet contribue à une meilleure valorisation des déchets ménagers. Ainsi, la part valorisable par le recyclage sera optimisée et, a contrario, la mise en décharge (incinération ou stockage) sera minimisée.

La valorisation des déchets permet d'économiser en matières premières (métaux, plastiques, papiers/cartons, textiles et verre) et d'exploiter des ressources énergétiques potentielles (bois-énergie, biogaz, compost, etc.).

#### **Economie :**

Le projet devrait engendrer une réduction du taux de refus de tri ainsi que du volume d'ordures ménagères. Conséquemment, il devrait entraîner une diminution de la facture de traitement des déchets ménagers.

### III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT en €
Réglettes Mémotri (8 500 exemplaires)	3 612,50
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>3 612,50</b>

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	<b>0,00</b>
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autres (commune, PNR, EPCI...)	
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	<b>1 625,63</b>
Autofinancement	1 625,63
Emprunt	
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>1 625,63</b>
<b>Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de LEADER</b>	1 986,87
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>3 612,50</b>

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	
Autofinancement public non co-finançable	
Autres financeurs privés	
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>0,00</b>

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>3 612,50</b>
---------------------------------------	-----------------